



## **AVIS PUBLIC**

### **VENTE DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX EXCÉDENTAIRES NO. 2017-10**

**AVIS** est, par la présente, donné par le soussigné :

Que la Municipalité de Portneuf-sur-Mer désire se départir de biens excédentaires ou d'équipements municipaux usagés dont les descriptions suivent. Des visites peuvent être effectuées en fonction de la date et des heures indiquées à l'article 1 du présent avis.

<b>Item</b>	<b>Quantité</b>	<b>Description de l'item</b>	<b>Prix demandé</b>
1	4	Bureau de travail en bois	100\$
2	1	Four électrique	150\$
3	7	Chaise de conférence rembourrée grise	100\$
4	1	Porte en acier galvanisé avec fenêtre	75\$
5	1	Structure de chapiteau 40' X 60' avec toile	1 500\$
6	1	Four à poterie (non-fonctionnel)	75\$
7	1	Génératrice 24 KW	350\$
8	1	Génératrice 24 KW	350\$
9	3	Vivier	25\$
10	3	Projecteur 1 000 watts au sodium (non-fonctionnel)	100\$
11	1	Enseigne électrique 450 Volts pour commerce	250\$

12	2	Structure de but sans filet	25\$
13	1	Distributeur à papier à main commercial	50\$
14	4	Section de tuyau de cheminée prefab 3'	50\$
15	1	Tondeuse (bris à une roue)	45\$
16	1	Congélateur vertical (non-fonctionnel)	50\$
17	1	Fosse septique usagée (état indéterminé)	150\$
18	1	Fosse septique usagée (état indéterminé)	150\$
19	1	Fosse septique usagée (état indéterminé)	150\$
20	1	Fosse septique usagée (état indéterminé)	150\$

### **ARTICLE 1 ÉTAT DES ITEMS**

Les items seront exposés à l'entrepôt de la Municipalité situé au 701, rue Emond le lundi 16 octobre 2017 de 15h à 18h. Tout soumissionnaire pourra se rendre sur place durant cette période, en prenant rendez-vous avec M. Patrice Tremblay au 418 238-2642 # 223.

### **ARTICLE 2 FORMULAIRES DE SOUMISSION ET BORDEREAUX DE PRIX**

Tout soumissionnaire doit se procurer les formulaires prévus à cet effet (inclus à la fin du présent avis) :

- sur le web à l'adresse [www.portneuf-sur-mer.ca](http://www.portneuf-sur-mer.ca)
- par courriel à [portneuf-sur-mer@videotron.ca](mailto:portneuf-sur-mer@videotron.ca)
- directement à l'édifice municipal.

Le soumissionnaire doit compléter un formulaire par item. Les prix soumis doivent comprendre les taxes applicables (TPS de 5 % et TVQ de 9,975 %).

### **ARTICLE 3 MÉTHODE DE TRANSMISSION DES SOUMISSIONS**

Le soumissionnaire peut transmettre son ou ses formulaires dûment complétés :

- par courriel à [portneuf-sur-mer@videotron.ca](mailto:portneuf-sur-mer@videotron.ca)
- par télécopieur au 418 238-5319
- en personne au 170, rue Principale, Portneuf-sur-Mer, G0T 1P0

### **ARTICLE 4 DATE LIMITE DE SOUMISSION**

Les offres doivent être reçues au plus tard le 20 octobre 2017 à 11h.

La Municipalité s'engage à accepter la meilleure offre, et ce, item par item (aucune préférence donnée pour la vente de tous les items en une seule transaction).

L'usage de ce document est suggéré. La Municipalité ne s'engage à accepter aucune des offres reçues et ne pourra encourir aucune obligation, ni aucuns frais envers le requérant si des articles sont retirés de la liste de la vente ou déjà vendus. Le requérant dont l'offre est retenue devra acquitter le montant complet de la vente avant la prise de possession de l'article vendu.

Le requérant doit lui-même procéder au transport de l'article acquis à ses frais à partir de son lieu d'entreposage. Le tout est vendu tel que vu et toute vente est finale, sans aucune garantie.

Donné à Portneuf-sur-Mer, ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2017.

Le directeur général  
et secrétaire-trésorier

Simon THÉRIAULT

Articles à vendre (page suivante)